

# REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses DPPD 2020-2021-2022



Octobre 2019

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACBEP	Agence de construction des Bâtiments et Edifices publics
ACP	Agent comptable particulier
AE	Autorisation d'engagement
ANAQ-SUP	Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
ANRSA	Agence nationale de Recherche scientifique appliquée
BAOI	Bureaux d'Accueil, d'Orientation et d'Information
BVE	Bureaux de la Vie étudiante
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BM	Banque mondiale
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAMPUSEN	plateforme en ligne pour l'orientation et l'inscription des étudiants
CDP	Contrat de Performance
CEPES	Conférence des Etablissements privés d'Enseignement supérieur
CEP	Cellule des Etudes et de la Planification
CGE	Conférence des Grandes Ecoles
CNAES	Concertation nationale pour l'Avenir de l'Enseignement supérieur
CNDST	Centre national de Documentation scientifique et technique
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires du Sénégal
CNRST	Centre national de Recherche scientifique et technique
COUD	Centre des œuvres universitaires de Dakar
CP	Crédits de paiement
CRE	Centre de Recherche et d'Essais
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires de de Saint-Louis
DAGE	Direction de l'administration générale et de l'équipement
DGES	Direction générale de l'Enseignement supérieur
DGR	Direction générale de la Recherche
DPPD	Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
EES	Etablissement d'Enseignement supérieur
ENO	Espace numérique ouvert
EPES	Etablissement privé d'Enseignement supérieur
EPT	Ecole polytechnique de Thiès
ESR	Enseignement supérieur et Recherche
FIRST	Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique
FNRI	Fonds national de la Recherche et de l'Innovation
GAR	Gestion axée sur les résultats
GPPRS	Grand Prix du Président de la République pour les Sciences
IES	Institution d'Enseignement supérieur
ISEP	Institut supérieur d'Enseignement professionnel
L1	Première année de Licence

LMD	Licence Master Doctorat
<u>LPGSEF</u>	<u>Lettre de Politique générale pour le secteur de l'Éducation et de la Formation</u>
LPSD	Lettre de Politique Sectoriel de Développement
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
ND	Données non disponibles
ODD	Objectifs de Développement Durable
OS	Objectif spécifique
<u>PAES</u>	<u>Projet d'appui à l'enseignement supérieur</u>
PAP	Plan d'actions prioritaires / projet annuel de performance
PAPES	projet d'appui à la promotion des enseignantes-chercheures du Sénégal
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
PATS	Personnel administratif, technique et de service
PDEF	Programme décennal de l'éducation et de la formation
PDESR	Plan de Développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
PER	Personnel d'Enseignement et de Recherche
PGF-Sup	Projet de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement supérieur
PPP	Partenariat public privé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSE-J	Programme sénégalais pour l'entreprenariat des jeunes
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAP	Rapport annuel de Performance
REESAO	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'ouest
RINA	Rapport intérimaire non audité
SARIS	Salon africain de de la Recherche et des Innovations scientifiques
SIGESR	Système d'Information et de Gestion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
STEM	Sciences, Technologie, Sciences de l'Ingénieur et Mathématiques
SWOT	Strengths (Forces), Weaknesses (Faiblesses), Opportunities (Opportunités), Threats (Menaces)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UADB	Université Alioune Diop de Bambey
UAM	Université Amadou Makhtar Mbow
UASZ	Université Assane Seck de Ziguinchor
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Unité d'Enseignement

UEMOA	Union Economique Monétaire de l'Ouest Africain
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
USSEIN	Université du Sine Saloum El hadji Ibrahima Niasse
UT	Université de Thiès
UVS	Université Virtuelle du Sénégal

## SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	2
<b>INTRODUCTION</b> .....	6
<b>I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE</b> .....	8
1.1 Les missions du ministère.....	8
1.2 Organisation du ministère.....	8
<b>II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE</b> .....	9
<b>III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b> .....	11
3.1. Vision, valeurs et principes d'action .....	11
3.2. Objectif général.....	11
3.3. Objectifs spécifiques et programmes.....	12
3.4. Actions prioritaires par programme.....	13
<b>IV. CADRE DE PERFORMANCE</b> .....	14
<b>V. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS</b> .....	16
<b>VI. CONCLUSION</b> .....	20
<b>ANNEXE</b> .....	22
<b>PROGRAMME EDUCATION SUPERIEURE</b> .....	23
I. PRESENTATION DU PROGRAMME.....	24
II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME .....	28
III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME .....	29
<b>PROGRAMME ŒUVRES SOCIALES UNIVERSITAIRES</b> .....	31
I. PRESENTATION DU PROGRAMME.....	32
II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME .....	34
III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME .....	35
<b>PROGRAMME PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE</b> .....	37
I. PRESENTATION DU PROGRAMME.....	38
II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME .....	40
III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME .....	41

## INTRODUCTION

Le sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est engagé dans un processus de mise en place d'un système performant d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (MESRI) qui répond aux besoins de développement et qui s'articule aux dynamiques observées au plan national et international. Il constitue un puissant levier de développement économique, culturel et social de la nation à travers la formation de ressources humaines qualifiées et la production de connaissances scientifiques et technologiques capables de stimuler les secteurs vitaux de l'économie. Conscient de cet enjeu, l'État du Sénégal a pris l'option fondamentale de faire du sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une partie intégrante des bases économiques de développement.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a validé en novembre 2017 sa lettre de politique sectorielle de développement horizon 2018-2022. Dans ce document, les axes stratégiques, sont définis ainsi qu'il suit :

- **Axe 1** : Développement de l'offre de formation de qualité des institutions d'enseignement supérieur en réponse aux besoins socioéconomiques et culturels ;
- **Axe 2** : Développement de la recherche, de l'innovation et de la promotion de la création d'entreprise ;
- **Axe 3** : Amélioration des conditions d'étude et du cadre de vie des étudiants ;
- **Axe 4** : Amélioration de la gouvernance et les performances du SESRI.

En inscrivant son action autour des quatre principaux axes ci-dessus, le MESRI, montre que le développement du capital humain (Axe II PSE) et la transformation structurelle de l'économie et croissance (Axe I PSE) constituent le fondement de son action. Ainsi, la LPSD du MESRI s'aligne parfaitement aux axes et orientations du PSE et constitue une caution de garantie de sa contribution à l'émergence économique et sociale.

Ces axes stratégiques ont été décomposés en trois programmes :

- **Programme I** : Education supérieure ;
- **Programme III** : Œuvres sociales universitaires ;
- **Programme IV** : Pilotage, Gestion et Coordination administrative.

Le document de planification pluriannuelle des dépenses (DPPD 2020-2022 constitue l'outil d'opérationnalisation de la LPSD du MESRI pour la 2ème année consécutivement. Il est ainsi structuré :

- Présentation générale du Ministère (missions et organisation) ;
- Contexte de l'action ministérielle ;
- Orientations stratégiques du MESRI ;
- Cadre de performance à travers les résultats attendus, les principaux indicateurs retenus et les cibles ;
- Programmation triennale des dépenses mettant en exergue le lien entre l'évolution de l'allocation et celle des dépenses par programme ;

- Budgétisation en AE-CP des projets d'investissement ;
- Conclusion (dispositif de suivi évaluation, les difficultés et les défis dans la mise en œuvre)
- Annexes.

## I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

### 1.1 Les missions du ministère

La mission du ministère attribuée par le décret 2014-881 du 22 juillet 2014 qui dispose que sous l'autorité du Premier ministre, le MESR prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A ce titre, il est chargé :

- de gérer l'enseignement supérieur ;
- d'élaborer et de mettre en place la carte universitaire nationale ;
- d'assurer le contrôle des universités et des établissements d'enseignement supérieur placés sous son autorité et de veiller à leur bon fonctionnement ;
- de veiller au développement de la Recherche fondamentale et appliquée dans les universités, les Instituts et écoles nationales supérieures de formation.

### 1.2 Organisation du ministère

La structure organisationnelle du MESR est définie dans les dispositions du décret n° 2014-565 du 6 mai 2014 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ainsi, le département comprend :

- **Le Cabinet et les Services rattachés** : Inspection interne, Cellule de communication, Centre national de Documentation scientifique et technique (CNDST), Office national du Baccalauréat, Centre des Réseaux et des Systèmes d'Information (CRSI) ;
- **Le Secrétaire général et les Services rattachés** : Cellule de passation des marchés publics, Cellule des études et de la planification, Bureau du courrier commun ;
- **La Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES)** : Direction de l'Enseignement supérieur public (DESPUB), Direction de l'Enseignement supérieur privé (DESP), Direction du Financement des Etablissements d'enseignement supérieur (DFEES), Direction des Etudes et de la Coopération (DEC), Direction des Affaires académiques et juridiques (DAAJ), Bureau d'accueil et d'orientation et Bureau administratif et financier (BAF)
- **La Direction générale de la Recherche (DGR)** : Direction des Stratégies et de la Planification de la Recherche (DSPR), Direction de l'Innovation, de la Valorisation, de la Propriété intellectuelle et du Transfert technologique (DIVPITT), Direction du Financement de la Recherche scientifique et du Développement technologique (DFRSDT), Direction de Promotion de la Culture scientifique (DPCS) ;
- **Trois directions** : Direction des Bourses, Direction de l'Administration générale et de l'Equipement (DAGE), Direction de la maintenance, des constructions et des équipements de l'Enseignement supérieur (DMCEES).

Le MESR devient MESRI avec un élargissement de ses missions à l'innovation au gré du remaniement ministériel intervenu au mois de septembre 2017 (décret N° 2017-



1533 du 07 septembre 2017 fixant la composition du Gouvernement). On parle dorénavant de ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) en lieu et place de la Direction générale de la Recherche (DGR).

## **II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE**

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a validé en 2017 sa lettre de politique sectorielle de développement horizon 2018-2022. Cette mission particulièrement stratégique du sous-secteur se traduit au plan international, communautaire et national.

### ➤ **Au plan international, il convient de relever :**

- l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) par la communauté internationale reconnaissant le rôle important de l'éducation en tant que vecteur principal du développement et levier pour la réalisation des autres ODD ;
- l'adoption de l'agenda 2063 de l'Union africaine (UA) qui vise, entre autres objectifs, à élever le niveau de l'enseignement supérieur en vue de promouvoir la mobilité des jeunes et des talents de l'Afrique à travers le continent d'ici 2025 ;
- le lancement du Partenariat pour le développement des compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologies (PASET), lancé en 2013, et qui est une initiative réunissant des Etats africains, le secteur privé, ainsi que des partenaires ayant massivement investi en Afrique, dont le Brésil, la Chine, l'Inde et la Corée ;
- l'adoption de la Stratégie 2024 pour la Science, la Technologie et l'Innovation pour l'Afrique : (STISA-2024) qui vise à répondre au besoin de transformation de l'Afrique en une société basée sur la connaissance et impulsée par l'innovation ;
- le lancement en janvier 2018 à Addis Abeba du Comité des Dix Chefs d'Etats et de Gouvernements africains, pour la promotion de l'Education, de la Science et de la Technologie.

### ➤ **Au plan communautaire, le contexte est marqué principalement par :**

- l'adoption du cadre harmonisé des finances publiques portée par la Directive n°06/2009/CM/UEMOA portant loi de finances au sein de l'UEMOA, qui définit les principes généraux pour une gestion budgétaire orientée vers la performance ;
- le lancement d'un vaste programme de financement de centres d'excellence de formation par l'UEMOA dans les différents pays membres ;

- la mise en œuvre de la politique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO) en matière de sciences et de technologie (ECOPOST) adoptée par les Chefs d'Etats et de Gouvernement en 2012 ;
- la mise œuvre du programme des Centres d'Excellence africains (CEA) de la Banque mondiale.
- **Au plan national, les éléments déterminant du contexte sont :**
- l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE) comme référentiel unique des politiques publiques, qui décline ses objectifs par rapport au développement des compétences;
- l'évaluation de la première phase du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET);
- l'exécution des Contrat de performances (CDP) signés entre le Gouvernement et les universités publiques ;
- la mise en œuvre, depuis 2013, des recommandations de la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur (CNAES), et des onze (11) décisions du Conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur et la recherche et du Plan de développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Sénégal (PDESR) ;
- l'adoption d'une Lettre de politique sectorielle de développement (2018-2022) pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

### III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

#### 3.1. Vision, valeurs et principes d'action

Conformément aux priorités et attentes clairement exprimées par le MESRI pour contribuer de façon substantielle au développement du capital humain et à la transformation structurelle de l'économie et à la croissance, la vision qui guide ses interventions est de « Faire de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation un levier du développement économique, social et culturel du Sénégal ». L'accomplissement de cette vision s'appuie sur les valeurs suivantes :

- Excellence ;
- Equité ;
- Civisme ;
- Ethique.

Ces valeurs sont déclinées en principes d'actions :

- Excellence : Performance et Qualité ;
- Equité : Solidarité, Transparence et Partage ;
- Civisme : Enseignement tourné vers le développement et la citoyenneté, Leadership entrepreneuriat, Ouverture et Service à la communauté ;
- Ethique : Responsabilité.

#### Quatre axes stratégiques ont été définis :

- **Axe 1** : Développement de l'offre de formation de qualité des institutions d'enseignement supérieur en réponse aux besoins socioéconomiques et culturels ;
- **Axe 2** : Développement de la recherche, de l'innovation et de la promotion de la création d'entreprise ;
- **Axe 3** : Amélioration des conditions d'étude et du cadre de vie des étudiants ;
- **Axe 4** : Amélioration de la gouvernance et les performances du SESRI.

Stratégie du ministère et orientations retenues

Les orientations stratégiques sont définies dans la LPSD. Elles visent à :

- développer une offre d'enseignement de supérieur de qualité, diversifié avec des formations professionnelles courtes et orientées vers les STEM ;
- valoriser les résultats de la recherche ;
- développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive.

#### 3.2. Objectif général

Le MESRI, s'est fixé pour objectif général de : « Développer les capacités du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SESRI), à produire, d'une part, la masse de compétences nécessaires, et, d'autre part, des solutions pertinentes en réponses aux besoins de développement socioéconomique et culturel ».

### 3.3. Objectifs spécifiques et programmes

L'atteinte de l'objectif global passe à l'échelle de la LPSD par l'atteinte de quatre objectifs spécifiques ci-après :

- **O.S 1** : Assurer, l'accès à un enseignement supérieur de qualité, orienté vers la qualification, l'insertion socioprofessionnelle et le développement de la recherche et l'innovation orientées vers les solutions aux problèmes du pays ;
  - **OS1.1.** Accroître les capacités d'accueil ;
  - **OS1.2.** Améliorer la qualité des enseignements ;
  - **OS1.3.** Promouvoir l'employabilité et l'insertion professionnelle dans les EES ;
  - **OS1.4.** Renforcer la gouvernance et le pilotage du programme éducation supérieure ;
  - **OS1.5.** Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de la Recherche et de l'Innovation ;
  - **OS1.6.** Renforcer les capacités de Recherche et d'Innovation.
- **O.S 3** : Améliorer la qualité de la prise en charge sociale des étudiants ;
  - **OS3.1.** Accroître les capacités d'accueil des campus sociaux ;
  - **OS3.2.** Améliorer la qualité de vie des étudiants dans les campus sociaux ;
  - **OS3.3.** Renforcer l'efficacité dans l'allocation des bourses.
- **O.S 4** : Améliorer la gouvernance et le pilotage du SESRI.
  - **OS4.1.** Améliorer l'efficacité de la dépense ;
  - **OS4.2.** Renforcer le système de suivi - évaluation du MESRI ;
  - **OS4.3.** Renforcer la gouvernance des services centraux.

Ces objectifs spécifiques sont déclinés à travers les quatre programmes suivants :

- **Programme I** : Education supérieure ;
- **Programme III** : Œuvres sociales universitaires ;
- **Programme IV** : Pilotage, Gestion et Coordination administrative.

### 3.4. Actions prioritaires par programme

Programmes	Objectif spécifique	Actions
Education Supérieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer l'accès à un enseignement supérieur de qualité orientée vers la qualification et l'insertion socioprofessionnelle ;</li> <li>➤ développer la recherche et l'innovation.</li> </ul>	Accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022
		Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les EES
		Coordination et pilotage du programme éducation supérieure
		Développement de la politique de la Recherche et de l'Innovation
Œuvres Sociales universitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la qualité de la prise en charge sociale des étudiants</li> </ul>	Accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux
		Amélioration de la qualité de la vie des étudiants dans les campus sociaux
		coordination et pilotage du programme œuvres sociales universitaire
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la gouvernance et le pilotage du SESRI</li> </ul>	coordination et pilotage du programme support
		Renforcement du dispositif de suivi-évaluation et du système d'information

#### IV. CADRE DE PERFORMANCE

Programmes	Objectif général	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Réf 2019	Cibles		
							2020	2021	2022
Education Supérieure	Assurer, l'accès à un enseignement supérieur de qualité, orienté vers la qualification, l'insertion socioprofessionnelle et le développement de la recherche et l'innovation orientées vers les solutions aux problèmes du pays	Accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022	Accroître les capacités d'accueil	Les capacités d'accueil du système d'ES sont accrues	Pourcentage d'étudiants orientés dans les IES	87%	100%	100%	100%
		Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les EES	Améliorer la qualité des enseignements	La qualité des enseignements est améliorée	Taux de réussite en Licence dans les universités publiques	45%	47,00%	50,00%	60,00%
			Promouvoir l'employabilité et l'insertion professionnelle dans les EES	Les dispositifs d'accompagnement pour l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des étudiants sont mis en place					
		Coordination et pilotage du programme éducation supérieure	Renforcer la gouvernance et le pilotage du programme éducation supérieure	La gestion du programme est efficace et efficiente	Taux d'exécution budgétaire	44,80%	90,00%	100,00%	100,00%
Développement de la politique de la Recherche et de l'Innovation	Développer les relations recherche et entreprise	Les résultats de la recherche sont valorisés notamment par leur utilisation par les acteurs socioéconomiques	Nombre de résultats de recherche valorisés	23	30	50	50		

Programmes	Objectif général	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Référéncé 2019	Cibles		
							2020	2021	2022
Œuvres Sociales universitaires	Améliorer la qualité de la prise en charge sociale des étudiants	Accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux	Accroître les capacités d'accueil des campus sociaux	les capacités d'hébergement sont accrues	Ratio étudiant/lit	11	7	5	5
		Amélioration de la qualité de la vie des étudiants dans les campus sociaux	Améliorer la qualité de vie des étudiants dans les campus sociaux	Les conditions de vie dans les campus sociaux sont améliorées	Pourcentage d'étudiants boursiers	74,30%	60,55%	50%	50%
		coordination et pilotage du programme œuvres sociales universitaire	Renforcer les structures des œuvres sociales en	Les structures des œuvres sociales sont fonctionnelles	Taux d'exécution budgétaire	58,70%	100,00%	100,00%	100,00%
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	Améliorer la gouvernance et le pilotage du SESRI	coordination et pilotage du programme support	Renforcer les structures du Pilotage	Les structures en charge du pilotage de l'ESRI sont fonctionnelles	Taux d'exécution budgétaire	35,41%	90,00%	100,00%	100,00%
		Renforcement du dispositif de suivi-évaluation et du système d'information	Renforcer le dispositif de suivi évaluation	Le dispositif de suivi évaluation du MESRI est fonctionnel	Disponibilité des outils de gestion	non	oui	oui	oui

## V. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS

Tableau Budgétisation pluriannuelle sur 3 années

Programme	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Education supérieure	203 889 254 357	114 638 039 891	176 097 432 211	115 905 748 926	149 356 713 317	123 065 850 373
Œuvres sociales universitaires	55 240 294 401	84 777 314 623	52 884 588 414	99 737 061 047	41 905 084 625	112 169 719 429
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	-	3 812 578 000	-	3 797 284 433	-	3 803 880 365
<b>Total général</b>	<b>259 129 548 758</b>	<b>203 227 932 514</b>	<b>228 982 020 625</b>	<b>219 440 094 406</b>	<b>191 261 797 942</b>	<b>239 039 450 166</b>



**Tableau Programmation par action**

Programmes	Actions	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Education supérieure</b>	Accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022	191 737 980 745	24 603 786 283	164 848 683 278	22 224 387 717	140 678 469 561	23 469 213 717
	Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les IES	10 951 273 612	84 286 769 608	9 548 748 933	89 210 935 369	7 078 243 756	94 735 216 179
	coordination et pilotage du programme éducation supérieure, de recherche et de l'innovation	-	1 587 096 000	-	2 055 425 840	-	2 546 420 477
	Développement de la politique de la Recherche et de l'Innovation	1 200 000 000	4 160 388 000	1 700 000 000	2 415 000 000	1 600 000 000	2 315 000 000
<b>Sous-total « Education supérieure »</b>		<b>203 889 254 357</b>	<b>114 638 039 891</b>	<b>176 097 432 211</b>	<b>115 905 748 926</b>	<b>149 356 713 317</b>	<b>123 065 850 373</b>
<b>Œuvres sociales universitaires</b>	Accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux	55 240 294 401	9 772 373 623	52 884 588 414	11 773 448 367	41 905 084 625	12 515 151 631
	Amélioration de la qualité de la vie des étudiants dans les campus sociaux	-	74 898 337 000	-	87 856 076 600	-	99 546 080 996
	coordination et pilotage du programme œuvres sociales universitaire	-	106 604 000	-	107 536 080	-	108 486 802
<b>Sous-total « Œuvres sociales universitaires »</b>		<b>55 240 294 401</b>	<b>84 777 314 623</b>	<b>52 884 588 414</b>	<b>99 737 061 047</b>	<b>41 905 084 625</b>	<b>112 169 719 429</b>
<b>Pilotage, Gestion et Coordination administrative</b>	coordination et pilotage du programme support	-	713 539 600	-	833 312 433	-	839 908 365
	Renforcement du dispositif de suivi-évaluation et du système d'information	-	3 099 038 400	-	2 963 972 000	-	2 963 972 000
<b>Sous-total « Pilotage, Gestion et Coordination administrative »</b>		<b>-</b>	<b>3 812 578 000</b>	<b>-</b>	<b>3 797 284 433</b>	<b>-</b>	<b>3 803 880 365</b>
<b>Total général</b>		<b>259 129 548 758</b>	<b>203 227 932 514</b>	<b>228 982 020 625</b>	<b>219 440 094 406</b>	<b>191 261 797 942</b>	<b>239 039 450 166</b>

**Tableau Programmation par nature économique**

<b>Programmes</b>	<b>Nature de dépenses</b>	<b>AE 2020</b>	<b>CP 2020</b>	<b>AE 2021</b>	<b>CP 2021</b>	<b>AE 2022</b>	<b>CP 2022</b>
<b>Education supérieure</b>	Biens et services	-	144 000 000	-	169 500 000	-	169 500 000
	Dépenses de Personnel	-	121 992 000		124 431 840		126 920 477
	Investissement exécutés par l'Etat	46 441 255 782	6 492 310 962	36 374 433 636	8 360 139 590	29 578 928 459	10 190 000 000
	Transferts Courants	-	83 090 736 929	-	85 727 289 779	-	91 533 085 583
	Transferts en capital	157 447 998 575	24 789 000 000	139 722 998 575	21 524 387 717	119 777 784 858	21 046 344 313
<b>Sous-total « Education supérieure »</b>		<b>203 889 254 357</b>	<b>114 638 039 891</b>	<b>176 097 432 211</b>	<b>115 905 748 926</b>	<b>149 356 713 317</b>	<b>123 065 850 373</b>
<b>Œuvres sociales universitaires</b>	Biens et services	-	60 000 000	-	60 000 000	-	60 000 000
	Dépenses de Personnel	-	46 604 000		47 536 080		48 486 802
	Investissement exécutés par l'Etat	3 006 092 969	2 200 000 000	9 222 560 605	3 310 612 283	5 706 092 960	3 937 655 687
	Transferts Courants	-	74 898 337 000	-	87 856 076 600	-	99 546 080 996
	Transferts en capital	52 234 201 432	7 572 373 623	43 662 027 809	8 462 836 084	36 198 991 665	8 577 495 944
<b>Sous-total « Œuvres sociales universitaires »</b>		<b>55 240 294 401</b>	<b>84 777 314 623</b>	<b>52 884 588 414</b>	<b>99 737 061 047</b>	<b>41 905 084 625</b>	<b>112 169 719 429</b>

<b>Programmes</b>	<b>Nature de dépenses</b>	<b>AE 2020</b>	<b>CP 2020</b>	<b>AE 2021</b>	<b>CP 2021</b>	<b>AE 2022</b>	<b>CP 2022</b>
<b>Pilotage, Gestion et Coordination administrative</b>	Biens et services	-	3 489 248 000	-	3 467 487 833	-	3 467 487 833
	Dépenses de Personnel	-	323 330 000		329 796 600		336 392 532
<b>Sous-total « Pilotage, Gestion et Coordination administrative »</b>		<b>-</b>	<b>3 812 578 000</b>	<b>-</b>	<b>3 797 284 433</b>	<b>-</b>	<b>3 803 880 365</b>
<b>Total général</b>		<b>259 129 548 758</b>	<b>203 227 932 514</b>	<b>228 982 020 625</b>	<b>219 440 094 406</b>	<b>191 261 797 942</b>	<b>239 039 450 166</b>

## VI. CONCLUSION

### VI.1 Dispositif de suivi évaluation

Le volet suivi-évaluation est une composante majeure du DPPD qui s'inscrit dans une logique de gestion axée sur les résultats.

Le suivi portera sur les indicateurs d'effet de chaque programme au niveau central et sur les indicateurs d'extrant à l'échelle des structures de mise en œuvre du MESRI. Il consistera d'une part, au suivi des résultats techniques, et d'autre part, à celui de l'exécution financière et technique de sorte à pouvoir déceler les facteurs pouvant entraver ou influencer positivement sur l'obtention des résultats. Il se fera à travers des outils comme le PTA, le CMR, le RAP et autres tableaux de suivi.

Deux principaux comités sont prévus : un Comité de pilotage et un Comité technique

À terme, des rapports de performance trimestriels seront rédigés par les centres de responsabilités.

- **Au niveau déconcentré** : Chaque établissement d'enseignement supérieur aura en charge la consolidation des rapports d'exécution des structures en sa charge et de son fonctionnement pour finalement présenter son rapport de performance.
- **Au niveau central** : Les directions du MESRI auront la tâche, chacune en ce qui la concerne, de consolider le travail des structures avec leur propre rapport.

Les directions transversales rédigeront leurs rapports d'exécution technique qui seront consolidés avec ceux des directions par la cellule d'élaboration des DPPD pour constituer un rapport global.

Toutes ces informations seront consolidées dans le rapport annuel de performance du ministère.

### VI.2 Difficultés et défis dans la mise en œuvre

#### Difficultés

Parmi les difficultés essentielles du sous-secteur, il est à citer :

- le nombre encore insuffisant de bacheliers dans les séries scientifiques et techniques ;
- l'insuffisance de l'offre de formation dans les filières professionnelles et professionnalisantes ;
- la faiblesse du niveau de connectivité et d'équipement en TIC du pays ;
- la faiblesse du niveau de la culture de l'évaluation dans le sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;

- l'insuffisance du niveau d'équipement des infrastructures universitaires ;
- l'absence d'un cadre approprié à la diffusion et à la valorisation des résultats de la recherche ;
- l'absence d'un cadre national d'orientation de la Recherche ;
- le faible développement de la relation Recherche/Entreprise.
- la politisation à outrance de l'espace universitaire ;
- l'augmentation non soutenable des ressources allouées aux bourses, aides et aux œuvres sociales.

## **Défis**

Les défis prioritaires à relever pour le développement du système d'enseignement supérieur et de la recherche sont, entre autres :

- le développement des sciences, technologies, sciences de l'ingénieur et mathématiques (STEM);
- la mise en place d'une politique d'internationalisation pour développer l'enseignement supérieur sénégalais;
- le développement des formations professionnelles et professionnalisantes;
- la mise en place d'une politique d'orientation et d'investissements résolue tournée vers le développement de la technologie du virtuel ;
- l'évaluation continue des institutions d'enseignement supérieur à tous les niveaux ;
- Incitation au retour des compétences universitaires de la diaspora ;
- la définition des stratégies efficaces de diffusion et valorisation des résultats de la recherche ;
- l'harmonisation de la recherche au niveau national ;
- la mise en place des mécanismes permettant de susciter l'intérêt du secteur privé pour la recherche dans les Universités ;
- la pacification de l'espace universitaire.

# **ANNEXE**

# **PROGRAMME EDUCATION SUPERIEURE**

## **I. PRESENTATION DU PROGRAMME**

### **Identité du Programme**

Ce programme vise à accompagner les efforts d'élargissement de la carte universitaire à travers la création de nouvelles universités, d'instituts de formations professionnelles, de pôles universitaires délocalisés et la promotion de l'enseignement à distance.

Il a également, pour objectif, d'améliorer le fonctionnement des institutions d'enseignement supérieur (IES) et la qualité dans le système universitaire sur le plan de la formation et de l'employabilité par le développement quantitatif et qualitatif de l'offre globale de formation, la poursuite de la mise en œuvre et de la consolidation du système Licence-Master-Doctorat (LMD), l'institution d'un système national d'assurance qualité, le renforcement de capacités des formateurs et des personnels administratifs et l'utilisation des TIC dans les enseignements.

Il vise également à accroître le niveau des connaissances scientifiques et techniques par la recherche afin de faire des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation le principal levier du développement économique, social et culturel du pays.

### **Définition de la stratégie du programme**

Le développement de l'éducation supérieure est un programme dont la mise en œuvre permet de faire face à certaines contraintes relatives, notamment, au surpeuplement des universités publiques, au taux de redoublement élevé, à une offre de formation non diversifiée et aux faibles capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur. En réponse à ces contraintes, de nouvelles filières adaptées au besoin du marché et une organisation d'assurance qualité ont été créées.

Le Programme "Education supérieure" vise à améliorer l'accès à l'enseignement supérieur d'une part à travers :

- la création de nouvelles universités et d'instituts de formations professionnelles ;
- la promotion de l'enseignement à distance
- l'orientation de tous les nouveaux bacheliers inscrits sur la plateforme Campusen ;
- la promotion de l'enseignement supérieur privé ;
- le développement quantitatif et qualitatif de l'offre globale de formation ;
- la poursuite de la mise en œuvre et de la consolidation du système LMD ;
- l'institution d'un système national d'assurance qualité ;
- l'utilisation des TIC dans les stratégies d'enseignement.

D'autre part par le développement de la recherche et de l'innovation. Ce dernier s'inscrit dans études permettant d'aligner la recherche aux besoins socioéconomiques, améliorer la gouvernance de la recherche, renforcer le financement de la recherche et combler le déficit des infrastructures dédiées à la recherche. De plus, son rôle est



d'accroître le niveau des connaissances scientifiques et techniques par la recherche et de travailler à faire des Sciences, Techniques et Innovation un levier de développement économique et social et culturel.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) a été créée. Pour accomplir ses missions la DGR est en train de développer de nombreuses initiatives.

En effet, sur le plan de la coordination de la recherche nationale des groupes de recherche regroupant des universitaires et des chercheurs provenant de centres et d'institutions de recherche, dans les différents domaines socio-économiques sont en train de se mettre en place.

Ces groupes sont entrain de formuler les programmes de recherche et de formation (Master) dans différents domaines. Aussi les plateformes de recherche et d'appui à la recherche en développement à la Cité du Savoir de Diamniadio permettront aux chercheurs sénégalais de disposer d'équipements de pointe couvrant les domaines tels que l'analyse chimique moléculaire et élémentaire, la caractérisation des matériaux, la nanotechnologie, la biologie moléculaire, la biotechnologie, le calcul haute performance (HPC), etc.

Cet engagement de l'Etat à investir dans la recherche se traduira par l'amélioration du plateau technique et par le développement des compétences.

Pour le financement de la recherche, en plus de la création du Fonds national de la Recherche et de l'Innovation (FNRI) qui élargit les champs de financement du Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique (FIRST) en prenant en charge des volets comme l'innovation, le développement et la commercialisation.

Une véritable stratégie de diversification des sources de financement est en train de se développer dans des cadres de partenariats bilatéral (Ex : partenariat scientifique Sénégal – Afrique du Sud) et multilatéral (Ex : Initiative Union Européenne-Afrique à long terme de partenariat en recherche et innovation sur la nourriture, la production alimentaire et l'agriculture durable, LEAP AGRI).

En outre des plans stratégiques de promotion de la culture scientifique, de valorisation des résultats de la recherche ainsi qu'un document de stratégie nationale en Science, technologie et Innovation sont en cours d'élaboration.

Parallèlement sous l'impulsion de la DGRI, les Ecoles Doctorales des différentes universités travaillent à la consolidation de bonnes pratiques dans le management des Ecoles doctorales qui se traduiront dans la revue du décret national du doctorat. L'administration de la recherche se fera aussi à travers un texte cadre national des Laboratoires de recherche.

Le programme vise également à améliorer le cadre de la recherche et de l'innovation. Le pilotage et la coordination du système de recherche seront renforcés avec la création du Conseil national de la Recherche scientifique et technique (CNRST). Le CNRST, est une instance de concertation, d'orientation et de réflexion stratégique sur la politique nationale de recherche. Ainsi, le CNRST définira les grandes priorités de la recherche en lien avec les domaines prioritaires identifiés dans le PSE.

De nouveaux mécanismes seront mis en place pour renforcer le financement de la recherche à travers la transformation du Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique (FIRST) en Fonds National de la Recherche et de l'Innovation (FNRI).

Les résultats majeurs attendus de ce programme qui s'inscrit dans l'axe 2 du PSE « Capital humain, Protection sociale et Développement durable », sont les suivants :

- l'offre d'Enseignement supérieur est renforcée ;
- les formations professionnelles courtes sont promues ;
- l'efficacité des institutions d'enseignement supérieur est améliorée ;
- le niveau de réussite en Licence et master est accru ;
- le niveau d'encadrement des étudiants est renforcé ;
- la dimension "assurance-qualité" est bien prise en compte dans l'offre de formation ;
- L'utilisation des résultats de la recherche dans la satisfaction des besoins des populations est accrue ;
- le cadre réglementaire de la recherche est amélioré.

### **Stratégies :**

Conformément à la lettre de politique sectoriel de développement du Ministère les stratégies à mettre à œuvre pour la mise en œuvre de ce programme sont les suivants :

- Développement de l'offre de formation de qualité des institutions d'enseignement supérieur en réponses aux besoins économiques et culturels ;
- Développement de la Recherche, de l'Innovation et de la promotion de la création d'entreprise.

### **Objectifs spécifiques :**

Pour l'exercice 2020-2022, ce programme vise à :

- assurer l'accès à un enseignement supérieur de qualité orientée vers la qualification et l'insertion socioprofessionnelle ;
- développer la recherche et l'innovation.

### **Résultats attendus**

- Les capacités d'accueil du système d'ES sont accrues ;
- La qualité des enseignements est améliorée ;
- Les dispositifs d'accompagnement pour l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des étudiants sont mis en place ;
- La gestion du programme est efficace et efficiente ;
- Le cadre institutionnel et réglementaire est adapté ;
- Les capacités de recherche et d'innovation sont renforcées ;
- Les résultats de la recherche sont valorisés notamment par leur utilisation par les acteurs socioéconomiques.

## **Activités :**

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu de mettre en œuvre les activités suivantes:

- la poursuite et la finalisation des constructions et réhabilitation d'infrastructures pédagogiques en cours dans les universités existantes ;
- la finalisation des travaux d'extension et de réhabilitation des universités existantes dans le cadre du PGF-Sup ;
- le renforcement du fonctionnement des structures de recherche ;
- la mise en place des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnels (ISEP) de Thiès, de Diamniadio, de Matam, de Bignona et de Richard Toll ;
- la construction de l'université Ahmadou Mahtar MBOW (UAM) ;
- la construction de l'université du Sine Saloum El hadji Ibrahima NIASS (USSEIN) ;
- la construction des Espaces numériques ouverts (ENO) de l'université virtuelle du Sénégal (UVS) ;
- la finalisation du Programme de construction et d'équipement de laboratoires scientifiques ;
- la mise en œuvre du projet « ***un étudiant un ordinateur*** » ;
- la sécurisation des salaires des personnels des établissements d'enseignement supérieur ;
- la valorisation des résultats de la Recherche et de l'Innovation ;
- la promotion des transferts de technologie à travers les centres de recherches et d'essais (CRE TIC, solaire, agroalimentaire) ;
- la mise en place de nouvelles parcelles expérimentales pour le « ***Projet de Recherche et de Développement sur le Palmier à Huile*** » ;
- la mise en place de plateformes techniques en appui au développement des entreprises et à la recherche ;
- la mise en œuvre des activités de valorisation et de vulgarisation des résultats de la recherche et de transfert technologique de l'Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée (ANRSA).

## **Cartographie administrative du programme**

Ce programme est mis en œuvre par la DGES, l'ANAQ-Sup, les établissements d'enseignement supérieur (Universités, Instituts, Ecoles) et la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation.

## II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectif spécifique	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence 2019	Cibles 2020
Assurer, l'accès à un enseignement supérieur de qualité, orienté vers la qualification, l'insertion socioprofessionnelle et le développement de la recherche et l'innovation orientées vers les solutions aux problèmes du pays	Accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022	Accroître les capacités d'accueil	Les capacités d'accueil du système d'ES sont accrues	Pourcentage d'étudiants orientés dans les IES	Bacheliers orientés dans les universités publiques/le nombre total de bacheliers x100	CAMPUSEN	87%	100%
	Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les EES	Améliorer la qualité des enseignements	La qualité des enseignements est améliorée	Taux de réussite en Licence dans les universités publiques	(Nbre d'admis en licence/ Nbre d'inscrits en licence)X100	DGES	45%	47,00%
		Promouvoir l'employabilité et l'insertion professionnelle dans les EES	Les dispositifs d'accompagnement pour l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des étudiants sont mis en place					
	Coordination et pilotage du programme éducation supérieure	Renforcer la gouvernance et le pilotage du programme éducation supérieure	La gestion du programme est efficace et efficiente	Taux d'exécution budgétaire	Total engagement/total dotation) x 100	DAGE	44,80%	100,00%
Développement de la politique de la Recherche et de l'Innovation	Développer les relations recherche et entreprise	Les résultats de la recherche sont valorisés notamment par leur utilisation par les acteurs socioéconomiques	Nombre de résultats de recherche valorisés	Reporting	DGRI	23	30	

### III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

Tableau Programmation par action

Programmes	Actions (sous-programmes)	AE 2020	CP 2020
<b>Education supérieure</b>	Accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022	191 737 980 745	24 603 786 283
	Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les IES	10 951 273 612	84 286 769 608
	coordination et pilotage du programme éducation supérieure, de recherche et de l'innovation	-	1 587 096 000
	Développement de la politique de la Recherche et de l'Innovation	1 200 000 000	4 160 388 000
<b>Total « Education supérieure »</b>		<b>203 889 254 357</b>	<b>114 638 039 891</b>

### Tableau Programmation par nature économique

Programmes	Nature de dépenses	AE 2020	CP 2020
<b>Education supérieure</b>	Biens et services	-	144 000 000
	Dépenses de Personnel	-	121 992 000
	Investissement exécutés par l'Etat	46 441 255 782	6 492 310 962
	Transferts Courants	-	83 090 736 929
	Transferts en capital	157 447 998 575	24 789 000 000
<b>Total « Education supérieure »</b>		<b>203 889 254 357</b>	<b>114 638 039 891</b>

### Tableau sur les effectifs

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Education supérieure	coordination et pilotage du programme éducation supérieure	Hierarchie A	13	80 551 000
Education supérieure	coordination et pilotage du programme éducation supérieure	Hierarchie B	13	39 301 000
Education supérieure	coordination et pilotage du programme éducation supérieure	Hierarchie D	1	2 140 000
<b>Total Education supérieure</b>			<b>27</b>	<b>121 992 000</b>

# **PROGRAMME ŒUVRES SOCIALES UNIVERSITAIRES**

## **I. PRESENTATION DU PROGRAMME**

### **Identité du Programme**

Ce programme a pour principal objectif la prise en charge sociale des étudiants. Il contribue, à cet effet, à améliorer la qualité des enseignements.

Les ressources allouées à ce programme permettent d'assurer, entre autres, le paiement régulier des allocations d'étude, la gestion et le fonctionnement des centres des œuvres universitaires (restauration, logement, prise en charge médicale, vie culturelle etc.).

### **Définition de la stratégie du programme**

Le Programme se veut comme une réponse effective aux dysfonctionnements dans la fourniture des services liés aux œuvres sociales qui sont à l'origine de beaucoup de perturbations dans l'espace universitaire et au besoin de rationalisation des dépenses liées aux œuvres sociales. Le volume du budget alloué aux œuvres sociales est de plus en plus important.

Ce programme vise à donner une plus grande visibilité aux actions et ressources consacrées à la prise en charge sociale des étudiants. Il contribue à rendre meilleure la qualité des enseignements en améliorant la vie des étudiants dans les campus sociaux.

Ce programme a pour objectif d'améliorer la gouvernance des œuvres sociales à travers la gestion des Bourses et Aides accordées aux étudiants. Il facilite la vie des étudiants dans de nombreux domaines : restauration, logement, prise en charge médicale, vie culturelle etc.

### **Stratégies :**

La stratégie du programme œuvres sociales universitaires, conformément à la LPSD (2018-2022) est d'améliorer les conditions d'étude et le cadre de vie des étudiants.

### **Objectifs spécifiques :**

L'objectif spécifique de ce programme est d'améliorer la qualité de la prise en charge sociale des étudiants.

### **Résultats attendus :**

- Les capacités d'hébergement sont accrues ;
- Les conditions de vie dans les campus sociaux sont améliorées ;
- les allocations d'études sont rationalisées.

### **Activités :**

Pour atteindre cet objectif les activités suivantes seront mises en œuvre:

le paiement régulier et rationalisation des allocations d'étude des étudiants ;

la construction et l'équipement des restaurants universitaires ;



la finalisation du programme de construction et d'équipement de pavillons (six mille (6000) lits pour l'UCAD et l'UGB (résidences universitaires) ;

la poursuite des travaux du projet d'assainissement et d'adduction d'eau pour les universités publiques ;

la mise en œuvre du projet d'aménagement et de réhabilitation des CROUS ;

la mise en œuvre du Projet de construction de nouvelles résidences universitaires dans le cadre du partenariat entre le COUD et AMSA ;

le renforcement des structures chargées du pilotage des œuvres sociales.

### **Cartographie administrative du programme**

Les actions mises en œuvre dans ce programme sont prises en charge par les Structures suivantes : COUD, CROUS St-louis, CROUS Ziguinchor ; CROUS Thiès, CROUS Bambey, Direction des bourses.

## II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Programmes	Objectif spécifique	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence 2019	Cibles 2020
Œuvres Sociales universitaires	Améliorer la qualité de la prise en charge sociale des étudiants	Accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux	Accroître les capacités d'accueil des campus sociaux	les capacités d'hébergement sont accrues	Ratio étudiant/lit	Nombre d'étudiant/Nombre de lit	COUD/CROUS	11	7
		Amélioration de la qualité de la vie des étudiants dans les campus sociaux	Améliorer la qualité de vie des étudiants dans les campus sociaux	Les conditions de vie dans les campus sociaux sont améliorées	Pourcentage d'étudiants boursiers	(Effectif des boursiers/effectifs des étudiants)*100	Direction des bourses	74,30%	60,55%
		coordination et pilotage du programme œuvres sociales universitaire	Renforcer les structures des œuvres sociales en	Les structures des œuvres sociales sont fonctionnelles	Taux d'exécution budgétaire	(Total engagement/total dotation) x 100	DAGE	58,70%	90%

### III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

**Tableau Programmation par action**

<b>Programmes</b>	<b>Actions</b>	<b>AE 2020</b>	<b>CP 2020</b>
<b>Œuvres sociales universitaires</b>	Accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux	55 240 294 401	9 772 373 623
	Amélioration de la qualité de la vie des étudiants dans les campus sociaux	-	74 898 337 000
	coordination et pilotage du programme œuvres sociales universitaire	-	106 604 000
<b>Sous-total « Œuvres sociales universitaires »</b>		<b>55 240 294 401</b>	<b>84 777 314 623</b>

## Tableau Programmation par nature économique

Programmes	Nature de dépenses	AE 2020	CP 2020
<b>Œuvres sociales universitaires</b>	Biens et services	-	60 000 000
	Dépenses de Personnel	-	46 604 000
	Investissement exécutés par l'Etat	3 006 092 969	2 200 000 000
	Transferts Courants	-	74 898 337 000
	Transferts en capital	52 234 201 432	7 572 373 623
<b>Total « Œuvres sociales universitaires »</b>		<b>55 240 294 401</b>	<b>84 777 314 623</b>

## Tableau sur les effectifs

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
<b>Œuvres sociales universitaires</b>	coordination et pilotage du prog œuvres sociales univer	Hierarchie A	1	3 774 000
<b>Œuvres sociales universitaires</b>	coordination et pilotage du prog œuvres sociales univer	Hierarchie B	7	41 690 000
<b>Œuvres sociales universitaires</b>	coordination et pilotage du prog œuvres sociales univer	Hierarchie D	1	1 140 000
<b>Total Œuvres sociales universitaires</b>			<b>9</b>	<b>46 604 000</b>

**PROGRAMME PILOTAGE, GESTION ET  
COORDINATION ADMINISTRATIVE**

## I. PRESENTATION DU PROGRAMME

### **Identité du Programme**

Ce programme vise à faciliter la gestion des ressources humaines, matérielles et financières à travers la coordination des activités, à travers notamment :

- le déploiement efficient du personnel administratif et des enseignants au niveau des structures et établissements d'Enseignement supérieur publics ;
- l'achat, l'entretien et la maintenance des matériels pédagogiques et didactiques des infrastructures diverses et des véhicules.

Il vise, également, à assurer un rééquilibrage budgétaire en intégrant les dimensions de contrôle, de suivi et d'évaluation des activités des Institutions d'Enseignement supérieur (IES).

### **Définition de la stratégie du programme**

Ce programme a été créé avec les DPPD et prend en charge les aspects transversaux de pilotage, de gestion et d'administration.

L'objectif du programme est d'améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est aligné sur l'axe 2 du PSE.

Ce programme vise à piloter la gestion des ressources humaines, matérielles et financières à travers la coordination des activités comme le déploiement efficient du personnel administratif et des enseignants au niveaux des structures et établissements d'enseignement supérieur publics, l'achat, l'entretien et la maintenance des matériels pédagogiques et didactiques des infrastructures et des véhicules, le suivi et l'évaluation. Il vise, également, à assurer une plus grande efficacité de la dépense au niveau du MESRI.

### **Stratégies :**

La stratégie du programme « pilotage, Gestion et Coordination administrative » est l'amélioration de la gouvernance et les performances du système d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation (SESRI)

### **Objectif spécifique :**

L'objectif de ce programme est d'améliorer la gouvernance et le pilotage du SESRI.

### **Résultats attendus :**

- Les dépenses sont rationalisées et bien exécutées ;
- Le dispositif de suivi-évaluation renseigne sur les performances du MESRI et permet un meilleur pilotage ;
- Le pilotage du programme gouvernance est amélioré.

### **Activités :**

Les activités de ce programme sont les suivantes :

- le renforcement de la coordination de la politique d'Enseignement supérieur ;
- le renforcement de la supervision des Etablissements d'Enseignement supérieur.

### **Cartographie administrative du programme**

Le programme support est mis en œuvre par les structures ci-après :

Le Cabinet, DAGE, CEP, CPM, CRSI, DMCEES, IAAF.

## II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Programmes	Objectif spécifique	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence 2019	Cibles 2020
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	Améliorer la gouvernance et le pilotage du SESRI	coordination et pilotage du programme support	Renforcer les structures du Pilotage	Les structures en charge du pilotage de l'ESRI sont fonctionnelles	Taux d'exécution budgétaire	(Total engagement/total dotation) x 100	DAGE	35,41%	90,00%
		Renforcement du dispositif de suivi-évaluation et du système d'information	Renforcer le dispositif de suivi évaluation	Le dispositif de suivi évaluation du MESRI est fonctionnel	Disponibilité des outils de gestion	Reporting	CRESI/DAGE	non	oui



### III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

**Tableau Programmation par action**

<b>Programmes</b>	<b>Actions</b>	<b>AE 2020</b>	<b>CP 2020</b>
<b>Pilotage, Gestion et Coordination administrative</b>	coordination et pilotage du programme support	-	713 539 600
	Renforcement du dispositif de suivi-évaluation et du système d'information	-	3 099 038 400
<b>Total « Pilotage, Gestion et Coordination administrative »</b>		<b>-</b>	<b>3 812 578 000</b>

**Tableau Programmation par nature économique**

<b>Programmes</b>	<b>Nature de dépenses</b>	<b>AE 2020</b>	<b>CP 2020</b>
<b>Pilotage, Gestion et Coordination administrative</b>	Biens et services	-	3 489 248 000
	Dépenses de Personnel	-	323 330 000
<b>Total « Pilotage, Gestion et Coordination administrative »</b>		<b>-</b>	<b>3 812 578 000</b>

## Tableau sur les effectifs

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Pilotage, gestion et coordination administrative	coordination et pilotage du programme support	Hierarchie A	24	221 100 000
Pilotage, gestion et coordination administrative	coordination et pilotage du programme support	Hierarchie B	22	83 523 000
Pilotage, gestion et coordination administrative	coordination et pilotage du programme support	Hierarchie C	3	7 003 000
Pilotage, gestion et coordination administrative	coordination et pilotage du programme support	Hierarchie D	6	11 704 000
<b>Total Pilotage, gestion et coordination administrative</b>			<b>55</b>	<b>323 330 000</b>

